

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 566

présenté par
Mme Limon

à l'amendement n° 286 de Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer le II de cet amendement par cohérence avec l'article 13 de la proposition de loi qui procède à une rédaction globale de l'article 348-4 du code civil.